Code d'article

806.13

**Description** 

**NAPPE** 

Catalogue

**COT 17** 

Mise à jour

05/09/2025 11:04:40

# Spécifications du produit

Unité de mesure ROUL.

Dimensions 1,20x25 M

Matériel AIRLAID

Couleur BLEU

Grammage 55 G/M2

Poids net d'une unité (g) 1.572,00

Ligne de produits 'HOLLY'



## Codes

Intrastat 48183000

ITF14 18420499007141

EAN13 8420499007144

Code Décision 97/129/CE

# Colisage

Paquet Unités / paquet 1

Dimensions paquet (cm) 11,50 x 123,00 x 11,50

Poids brut colis (kg) 1,82 Volume paquet (m³) 0,0162668

Carton

Unités / carton 1

Paquets /carton 1

Dimensions carton (cm) 11,50 x 123,00 x 11,50

Poids brut carton (kg) 1,82 Volume carton (m³) 0,0162668 Code Décision 97/129/CE PAP 20

**Palette** 

Cartons / couche 7

Cartons / palette 63

Conditionnement (U base x couches) 7 x 9

Poids (kg) 138,66

Type de palette (cm) E159: 120,00 x 80,00 x 164,00

# Caractéristiques du matériau

Biodégradable



## **Certificats**



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Produit apte pour le contact indirect avec les aliments.

Pour plus d'informations sur l'utilisation prévue en contact avec des aliments, veuillez demander la Déclaration de Conformité du produit.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).

Nº RSIPAC: 39.04307/CAT RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Ce produit est certifié PEFC, c'est-à-dire qu'il provient de forêts gérées de manière durable et de sources contrôlées.



Matériau biodégradable : il se décompose en éléments chimiques naturels grâce à l'action d'agents biologiques et physiques sous certaines conditions environnementales qui se produisent dans la nature.



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).



Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.